

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER DE L'Association *Road's Raptors*

Dimanche 11 octobre 2026

Partie à conserver par le particulier

1. Le vide-grenier de Lherm est organisé par l' Association *Road's Raptors* et se tient sur la place de l'église. Il est ouvert à tous de 8h à 17h30.
2. Le vide-grenier est ouvert aux particuliers, sous réserve de se conformer strictement au présent règlement et aux lois relatives au commerce. Les professionnels ne sont pas admis. L'exposant s'y engage à son inscription. Il s'engage aussi à ne pas mettre à la vente des armes à feu, des armes à poing, des animaux vivants, des pièges à mâchoires et tout article dangereux ou immoral. Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.
3. La participation au vide-grenier implique de s'être inscrit, d'avoir réservé et payé sa place. La réservation se fait à l'aide de la fiche d'inscription qui devra être correctement et complètement remplie et signée, elle sera accompagnée de la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité et du règlement du montant de la réservation. **Toute inscription arrivant après le 5 octobre ne pourra être prise en compte.** Toute réservation incomplète sera rejetée. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions des participants. Le particulier n'a pas la possibilité de choisir sa place.
4. Les participants devront arriver avec leur pièce d'identité. Il appartient aux participants de se protéger en cas de pluie. Les exposants feront le nécessaire en termes d'assurance à souscrire pour leur couverture. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable de perte, vol ou toutes autres détériorations : les objets exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Aucun motif n'entraînera un quelconque remboursement. La place devra être libérée PROPRE à 17h30.
5. Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 9h ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises par l'association à titres d'indemnités.
6. Les exposants doivent impérativement respecter l'emplacement alloué par les organisateurs sans déborder, afin de ne pas gêner la circulation des visiteurs et des véhicules prioritaires de secours. Les véhicules seront admis sur les stands
7. Conformément à la réglementation en vigueur les particuliers sont autorisés à participer à deux vide-greniers par an. L'association *Road's Raptors* envoie à la fin de la manifestation le fichier des exposants à la sous-préfecture de Muret.
- 8 Les personnes ayant une mobilité réduite peuvent se faire connaître au secrétariat. Des places peuvent leur être réservées.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS DE L'Association Road's Raptors

Dimanche 11 octobre 2026

Partie à conserver par la L' ASSO Road's Raptors

Nom* :.....

Prénom* :.....

Adresse* :.....
.....
.....

Pièce d'identité n°:.....

Délivrée le :.....

à :.....

Email :.....

Prix de l'emplacement fixé à : 12 € les 6 mètres

Je réserve emplacement(s) soit 12 € x =

Reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement et m'engage à m'y conformer sous peine d'exclusion de la manifestation par les organisateurs.

Déclare sur l'honneur la non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art .R327-9 du code pénal)

Date et signature :

Votre inscription sera définitive après réception de ce bulletin complété accompagné de la photocopie de votre pièce d'identité recto-verso ainsi que le paiement par espèce ou chèque (à l'ordre Road's Raptors). A retourner à l'adresse suivante : Mme LAGRIFFOUL 23 route de Saint Clar 31600 Lherm

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Mme LAGRIFFOUL 06.26.41.48.50

